

# TARIFS

2025 - 2026

**COLLEGE**  
**6ème / 5ème**

*Les tarifs 2026-2027 vous seront communiqués ultérieurement.*

## CONTRIBUTION SCOLAIRE ET RESTAURATION (mensuel sur 10 mois)

	<u>Tarif A</u>	<u>Tarif B</u>	<u>Tarif C*</u>
Contribution des Familles	67€	72€	77€*
Demi-pensionnaire (4 jours)			88€

## PRESTATIONS DE SERVICE

Internat	273€
Repas occasionnel (externe)	7.90€
Etudes surveillées + Goûters Engagement sur l'année entière uniquement	23€
Goûter externe et DP (à l'unité)	0.95€

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

***\*Pour information, la contribution des familles correspond à la participation financière demandée aux parents d'élèves pour couvrir les dépenses non prises en charge par le contrat d'association conclu entre l'Établissement et l'État (construction, annuité d'emprunts, caractère propre de l'enseignement catholique ...). Elle représente une partie de nos ressources et nous permet de réaliser les travaux qui participent à la qualité de vie de nos élèves. Le choix du tarif de la contribution est laissé à l'appréciation des familles en fonction de leurs capacités financières.***

Les prix seront ajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation, basée sur des indices de l'INSEE. Il est précisé que si, à un moment ou à un autre, nos prestataires nous faisaient constater une augmentation des prix supérieure à 5 % depuis la dernière révision, les tarifs pourraient alors être réajustés en cours d'année, quelle que soit la date.



**NOTRE-DAME**  
GUINGAMP  
COLLÈGE • LYCÉE • SUPÉRIEUR

# TARIFS

2025 - 2026

**COLLEGE**  
**4ème / 3ème**

*Les tarifs 2026-2027 vous seront communiqués ultérieurement.*

## CONTRIBUTION SCOLAIRE ET RESTAURATION (mensuel sur 10 mois)

	<u>Tarif A</u>	<u>Tarif B</u>	<u>Tarif C*</u>
Contribution des Familles	69€	74€	79€
Demi-pensionnaire (4 jours)			95.50€

## PRESTATIONS DE SERVICE

Internat	293.5€
Repas occasionnel (externe)	7.90€
Etudes surveillées + Goûters Engagement sur l'année entière uniquement	23€
Goûter externe et DP (à l'unité)	0.95€

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

***\*Pour information, la contribution des familles correspond à la participation financière demandée aux parents d'élèves pour couvrir les dépenses non prises en charge par le contrat d'association conclu entre l'Établissement et l'État (construction, annuité d'emprunts, caractère propre de l'enseignement catholique ...). Elle représente une partie de nos ressources et nous permet de réaliser les travaux qui participent à la qualité de vie de nos élèves. Le choix du tarif de la contribution est laissé à l'appréciation des familles en fonction de leurs capacités financières.***

Les prix seront ajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation, basée sur des indices de l'INSEE. Il est précisé que si, à un moment ou à un autre, nos prestataires nous faisaient constater une augmentation des prix supérieure à 5 % depuis la dernière révision, les tarifs pourraient alors être réajustés en cours d'année, quelle que soit la date.

# TARIFS

2025 - 2026

## LYCEE 2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup>/Term

Les tarifs 2026-2027 vous seront communiqués ultérieurement.

### CONTRIBUTION SCOLAIRE ET RESTAURATION(mensuel sur 10 mois)

	<u>Tarif A</u>	<u>Tarif B</u>	<u>Tarif C*</u>
Contribution des Familles	78.50€	83.50€	88.50€
Demi-pensionnaire (4 jours)			96€

### PRESTATIONS DE SERVICE

Internat			319€
Repas occasionnel (externe)			7.90€
Goûter externe et DP (à l'unité)			0.95€

### DIVERS (mensuel sur 10 mois)

Location tablette			10€
Option aéronautique			30€

Le chargeur et la coque protectrice de la tablette sont facturés 90 euros et reste la propriété de l'utilisateur.

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

***\*Pour information, la contribution des familles correspond à la participation financière demandée aux parents d'élèves pour couvrir les dépenses non prises en charge par le contrat d'association conclu entre l'Établissement et l'État (construction, annuité d'emprunts, caractère propre de l'enseignement catholique ...). Elle représente une partie de nos ressources et nous permet de réaliser les travaux qui participent à la qualité de vie de nos élèves. Le choix du tarif de la contribution est laissé à l'appréciation des familles en fonction de leurs capacités financières.***

Les prix seront ajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation, basée sur des indices de l'INSEE. Il est précisé que si, à un moment ou à un autre, nos prestataires nous faisaient constater une augmentation des prix supérieure à 5 % depuis la dernière révision, les tarifs pourraient alors être réajustés en cours d'année, quelle que soit la date.

# TARIFS

2025 - 2026

**ETUDIANT**  
**BTS**

*Les tarifs 2026-2027 vous seront communiqués ultérieurement.*

## CONTRIBUTION SCOLAIRE

	<u>Tarif A</u>	<u>Tarif B</u>	<u>Tarif C*</u>
<b>BTS Métiers de l'Eau</b> (Mensuel en 9 mois)			
• Contribution des familles	<b>169 €</b>	<b>174 €</b>	<b>179 €</b>
<b>BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et Parfumerie</b> (Mensuel en 10 mois)			
• Contribution des familles	<b>215 €</b>	<b>220 €</b>	<b>225 €</b>
<b>« Les frais de contribution mentionnés ci-dessus n'incluent pas les frais de fournitures (mallette, matériel esthétique, abonnement magazine...), qui seront facturés en supplément. »</b>			
<b>BTS Management Commercial Opérationnel</b> (Mensuel en 9 mois)			
• Contribution des familles	<b>195 €</b>	<b>200 €</b>	<b>205 €</b>
<b>BTS Support à l'Action Managériale</b> (Mensuel en 9 mois)			
• Contribution des familles	<b>145 €</b>	<b>150 €</b>	<b>155 €</b>

## PRESTATIONS DE SERVICE

Repas élève	<b>3.30€</b>
Repas élève Boursier	<b>1.00€</b>

Ces sommes ne concernent que les frais de scolarité (frais de repas exclus). **Vous recevrez une facture unique pour l'année, courant novembre sur Ecole Directe.**

**Si vous optez pour le règlement par chèque, merci d'effectuer le 1er règlement, dès la rentrée.**

Concernant les repas, une carte informatisée est distribuée à tous les étudiants en début d'année leur permettant d'accéder au self du lycée midi et soir ou à la cafétéria (le midi). Le règlement s'effectue au secrétariat "enseignement supérieur" en **espèces, chèque ou paiement en ligne** sur Ecole Directe.

***A approvisionner avant de prendre un repas.***

**Chaque section de BTS dispose d'une association étudiante, et il est demandé à chaque élève de s'y inscrire en versant une cotisation annuelle obligatoire de 45 euros.**

**Le règlement devra être remis au professeur principal de chaque classe au cours de la première semaine de la rentrée.**

## CONTRIBUTION DES FAMILLES

***\*Pour information, la contribution des familles correspond à la participation financière demandée aux parents d'élèves pour couvrir les dépenses non prises en charge par le contrat d'association conclu entre l'Établissement et l'État (construction, annuité d'emprunts, caractère propre de l'enseignement catholique ...). Elle représente une partie de nos ressources et nous permet de réaliser les travaux qui participent à la qualité de vie de nos élèves.***

***Le choix du tarif de la contribution est laissé à l'appréciation des familles en fonction de leurs capacités financières.***

Les prix seront ajustés chaque année pour tenir compte de l'inflation, basée sur des indices de l'INSEE. Il est précisé que si, à un moment ou à un autre, nos prestataires nous faisaient constater une augmentation des prix supérieure à 5 % depuis la dernière révision, les tarifs pourraient alors être réajustés en cours d'année, quelle que soit la date.